



# Compte Rendu– Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Sécurisation du square Jean Macé »

Synthèse du 15/11/2023 - Document relu et validé par toutes les parties

## Rappel du contexte de la médiation

Texte de l'interpellation initiale déposée le 31/05/2023 :

Les Nounous en colère demandent à sécuriser les abords du square Jean Macé : **Mettre de nouvelles barrières aux normes et fermer le square.**

Ce square est utilisé par un grand nombre d'enfants de 0 à 3 ans (habitants et centre de loisirs) qui se retrouvent en danger (camions, chiens, vélos trottinettes !)

Cordialement

## Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Elle se conclut par un compte-rendu validé par toutes les parties, envoyé à l'ensemble des soutiens de l'interpellation et publiée en ligne.

## Calendrier des rencontres

- Rencontre de médiation le 29/06/2023
- 2ème rencontre de médiation le 21/09/2023

## Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :

- Olivier Bertrand, maire-adjoint du secteur 1
- Gilles Namur, Gilles Namur, élu adjoint Espaces publics, Nature en Ville, biodiversité et fraîcheur, Mobilités (21/09/2023)
- Valérie Chenevier, directrice de territoire secteur 1
- Adélaïde Briec, Responsable cellule aménagement, Nature en Ville (21/09/23)

## Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- Naïma Gueterni, porte-parole, assistante maternelle quartier Jean Macé
- Sabrina Akkouchi, porte-parole, assistante maternelle quartier Jean Macé
- Kaïna Bouchagen, porte-parole, assistante maternelle quartier Jean Macé
- Alain Lauriot, président de l'Union de Quartier Grenoble Confluence

## Animation

- Antoine Gonthier, chargé de mission interpellation citoyenne (29/06/2023)
- Boris Kolytcheff, responsable Unité Accompagnement Formation (21/09/2023)

## Prise de note

- Emmanuelle Eucher, Chargée d'appui aux initiatives citoyennes ( 21/09/2023)

# Synthèse des échanges

## Synthèse des échanges de la première réunion de médiation

### Rappel de l'historique des échanges

Les porte-paroles ainsi qu'Olivier Bertrand et Valérie Chenevier rappellent que cette interpellation citoyenne intervient après d'autres démarches engagées sur le sujet :

- Courriers en 2020 puis en 2021 pour demander la fermeture du square, sans réponse au départ
- Une réunion sur le site le 16 janvier 2023, au cours de laquelle la Ville a répondu négativement à la demande de fermeture du square pour deux raisons :
  - la réhabilitation de cet espace public est prévu à moyen terme à horizon de 4 ans (2027 environ)
  - la modification même partielle de la clôture de l'aire de jeu suppose de réaliser les travaux sur l'ensemble de la clôture, avec mise aux normes actuelles et passage d'un organisme certificateur, ce qui ne sera pas fait avant la réhabilitation plus profonde du site.

Rappel des raisons de l'avis défavorable par le service nature en ville de l'époque : *avis défavorable du service Nature en Ville (SNV) à cette installation d'une clôture sur l'aire de jeux du square Jean Macé. Pour cette aire de jeux, le SNV se réfère à la norme AFNOR et au fascicule de recommandations FD S 54-203 qui précisent : « Concernant les voies routières, la distance relève de l'analyse de risque en premier lieu : il convient que les équipements soient séparés d'une voie routière ou cyclable au moyen d'une distance appropriée (10 m de la fin de la zone d'impact) s'il n'existe pas d'obstacle naturel ou manufacturé ».*

*Dans le cas du site de Jean Macé, la distance séparant le « point d'impact » et la voirie est >10m (il faut contourner la barrière pour aller jusqu'à la route, sur une distance de plus de 10m). Aujourd'hui la barrière de l'aire de jeux reste conforme tant qu'aucune modification n'est opérée. Intervenir sur toute ou partie du linéaire obligerait le SNV à la changer complètement. Cette aire reste vieillissante et sera à renouveler dans les 5 ans. Elle reste toutefois conforme aux normes en vigueur et ne figure pour l'instant pas en position prioritaire par rapport à d'autres aires de jeux beaucoup plus vétustes.*

## **Demande principale actualisée : des aménagements à court terme pour mieux protéger les espaces dans le square et sécuriser l'aire de jeu**

Les porte-paroles prennent acte du refus de la Ville d'engager, dès maintenant, des travaux conséquents de changement et d'extension de la clôture de l'aire de jeu. Mais réaffirment leur demande de pouvoir sécuriser cette aire de jeu, en travaillant à court terme sur des solutions mêmes temporaires permettant d'agir sur deux problèmes particuliers :

- la présence de chiens non tenus en laisse parfois menaçants pour les enfants, et posant des problèmes de déjections dans ou aux abords de l'aire de jeu non clôturée.
- la présence de vélos, trottinettes sur l'allée piétonne bordant l'aire de jeux et pouvant poser un problème de sécurité aux enfants

### Eléments de réponse Ville :

- la création d'une zone d'ébats en liberté pour les chiens a été actée, elle ouvre le 30 juin 2023 non loin du square.
- La Ville est d'accord sur le principe de travailler à une solution temporaire permettant de mieux séparer les espaces, sans entrer dans les travaux lourds, impliquant la transformation et la mise aux normes totale de la clôture.

### Pistes de travail d'aménagements à creuser pendant la médiation avec les services techniques concernés :

- Installation de panneaux incitatifs pour les propriétaires de chiens, permettant de les orienter vers la zone d'ébats et liberté, sur le modèle de ceux déjà posés avec InnoVia depuis le Jardin Tarze et le parc du Clos des Fleurs : 2 panneaux à commander par le SNV ou Unité Proximité.
- Éléments de séparations provisoires (de type canisse, ganivelles comme dans la zone d'ébats canins ou aux abords du jardin partagé, obstacles visuels ou mobilier, haies végétales, etc) pour séparer l'espace enfants de la zone plus circulante.
  - faisabilité à travailler par les services en vue de la seconde réunion de médiation en septembre.

## **Synthèse des échanges de la seconde réunion de médiation**

### **Réponses et propositions faites suite aux problématiques soulevées lors de la première réunion de médiation**

#### **1) La présence de chiens non tenus en laisse parfois menaçants pour les enfants, et posant des problèmes de déjections dans ou aux abords de l'aire de jeu non clôturée :**

La Ville confirme la piste de travail, avancée en première réunion de médiation, et informe que des panneaux incitatifs vont être installés pour orienter les propriétaires de chiens vers la zone d'ébats et liberté. Des maquettes ont été réalisées, les panneaux vont être commandés. 2

panneaux sont prévus à l'entrée du parc et 2 autres à l'extérieur du parc. Les panneaux vont être positionnés grâce aux connaissances des habitant-es sur l'usage du parc.

Proposition : Un rendez-vous va être organisé avec les porte-paroles pour identifier les lieux précis où vont être disposés les panneaux. Les porte-paroles sont favorables à cette solution et proposition.

## **2) La présence de vélos, trottinettes sur l'allée piétonne bordant l'aire de jeux et pouvant poser un problème de sécurité aux enfants**

### Solution d'aménagement proposée par les portes-paroles :

Des barrières ou ganivelles à positionner sur ou autour de l'allée piétonne. Elles permettraient de diminuer le passage des vélos qui passent à ras de l'aire de jeux.

### Réponse Ville :

La Ville ne peut pas opter pour cette option pour plusieurs raisons :

- le revêtement actuel de l'allée n'est pas adapté à l'installation de barrières
- les barrières positionnées sur l'allée ne permettraient plus aux camions Ville d'accéder au square
- si on met des barrières autour du chemin, on divise l'espace en 3 parties, ce qui réduirait trop l'espace
- la Ville souhaite que les parcs et jardins soient à caractère ouvert. La demande des porte-paroles est spécifique et s'intègre dans un ensemble de demandes à prendre en compte. Avec la pose de barrières, on ne respecte pas tous les usages.

La pose de rochers est une option évoquée. Elle pourrait cependant poser problème vis-à-vis des normes de conformité si les rochers étaient placés dans l'aire de jeux.

Remarque complémentaire des porte-paroles : Outre le fait que les enfants, s'en serviraient inmanquablement dans leurs jeux, les rochers ne répondraient pas totalement au besoin car ils ne limiteraient pas suffisamment l'intrusion physique ni d'animaux ni de cycles ou trottinettes, en particulier ceux et celles à assistance électrique.

### Propositions d'aménagement par la Ville :

- l'installation d'obstacles provisoires pour ralentir les vélos sans les forcer à s'arrêter ou à faire demi-tour : ces obstacles seront mis en place dans l'attente d'un projet de réaménagement de plus grande ampleur (la Zone d'Aménagement Concerté Presqu'île confiée à l'aménageur Innovia) dont la ville ne connaît pas encore la date d'aboutissement (projet en lien avec Grenoble Alpes Métropole).
- l'installation de panneaux pédagogiques en direction des cyclistes, pour inciter à mettre le pied-à-terre et indiquant la présence des enfants sur l'aire de jeux.

### **Demande annexe abordée en seconde réunion de médiation :**

Équiper les corbeilles publiques de couvercles : aujourd'hui elles sont ouvertes et les déchets sont retrouvés dispersés dans le parc à cause du vent et des corbeaux qui les fouillent.

Réponse Ville : Installer des corbeilles à couvercle serait contraire à l'harmonisation du mobilier à l'échelle de la Ville. La Ville va cependant étudier l'option et s'engage à répondre à cette demande d'ici un mois.

## **Suites de la médiation**

- Adélaïde Briec propose prochainement une date de rendez-vous aux porte-paroles pour identifier sur place les emplacements exacts où pourraient être disposés les différents panneaux et les pistes d'aménagements provisoires.
- Un retour sur les corbeilles doit être fait d'ici fin octobre.
- D'ici à la fin de l'année, les panneaux et obstacles provisoires pourront être mis en place
- Un bilan sera proposé en avril par le service Participation et Vie Associative.